



MAIRIE DE DENONVILLE

28700

TEL : 02.37.99.62.19

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT

DE CHARTRES

CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129

INSEE N° 775.115.314.00012

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi 3 juillet, le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Mme Evelyne LAGOUTTE, maire.

Date de convocation : lundi vingt-six juin deux mille dix-sept

Date d'affichage : vendredi sept juillet deux mille dix-sept

Présents : Mme Evelyne LAGOUTTE, Mme Isabelle GEVELERS, M Jean LÉE, Mme Michelle SAVALLI, Mme Annie TIRLET, Mme Jocelyne BENOIST, M Alexandre LEROY, M Freddy TELLA,

Absents excusés :

M Stéphane LEROY pouvoir à M. Alexandre LEROY

M Guillaume BESNIER pouvoir à Mme Evelyne LAGOUTTE

Absents

M. Pascal LEONET

M Jean ASSENAT

Nombre de membres en exercice : 12 présents : 8 votants : 10

Nomination du Secrétaire de séance :

Sur la demande de Madame le Maire, un secrétaire de séance est désigné Mme Jocelyne BENOIST

Délibération n°2017/33 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2017 :

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2017

Un vote à main levée donne 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Les membres de l'assemblée signent le registre.

Ordre du jour

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30 et donne lecture de l'ordre du jour.

Un vote à main levée donne 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre
Le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n°2017/34 création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail dû au beau temps et à l'absence de plusieurs agents de service il y aurait lieu de créer deux emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 1^{er} juin au 31 juillet 2017.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- 1) **De créer** deux postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Un poste sur le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 7 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2017 au 31 juillet 2017

Un autre poste sur le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 35 heures à compter du 19 juin 2017 au 19 juillet 2017.

et autoriser Mme le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement

- 2) **De fixer la rémunération des agents recrutés au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :**

La rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321 du grade de recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

- 3) **D'autoriser Mme le Maire à renouveler le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus**

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/35 modification des statuts du SIVOS

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du Canton d'Auneau (SIVOS), lequel a fait l'objet d'un accord à la majorité du Comité Syndical à l'occasion de sa réunion du 14 décembre 2016.

Par cette décision, le Syndicat entend modifier l'article 6 de ses statuts comme suit :

Le Comité élit en son sein un bureau composé d'un Président, un ou plusieurs vice-présidents et de 10 autres membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de modification de l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du Canton d'Auneau (SIVOS) ainsi présenté.

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/36 Reversement au Syndicat Scolaire d'un acompte au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires de l'année 2016-2017

Madame le Maire expose à l'assemblée que le fonds de soutien financé par l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a été maintenu. Ce fonds vient contribuer au développement des activités périscolaires organisées au bénéfice des élèves du 1er degré. Il permet d'apporter aux communes qui en font la demande une aide de 50 euros par élève.

Le nombre d'élèves à Denonville est de 138

La commune a reçu un acompte d'un montant s'élevant à la somme de 4350 Euros.

Il convient de reverser cette somme au Syndicat Intercommunal Scolaire Denonville Maisons Mondonville St Jean Morainville (SISDMMM), compétent en la matière,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide de reverser la somme de 4350 Euros au SISDMMM

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/37 Rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement « Le Verger »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la proposition de cession gratuite de reprise des voies et espaces communs de ce lotissement qui sera concrétisée par acte notarié
- Décide d'intégrer ces ouvrages au domaine public communal
- Dit que les frais d'acte seront à la charge du lotisseur la SA LOTICIS
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier.

VOTE : 3 voix POUR 0 ABSTENTION

7 voix CONTRE (Mme Isabelle GEVELERS, M Stéphane LEROY, M Jean LEE, Mme Michelle SAVALLI, Mme Annie TIRLET, Mme Jocelyne BENOIST, M Alexandre LEROY)

Le conseil municipal décide de ne pas accepter cette rétrocession tant que les constructions ne seront pas terminées sur les trois derniers lots.

M Stéphane LEROY indique que les noyers n'ont pas été coupés au lotissement Le Verger.

Délibération n°2017/38 Numérisation du réseau d'éclairage public et dépôt sur le guichet unique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par :

10 voix CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR

L'engagement d'une société pour la numérisation des plans du réseau d'éclairage public et le dépôt sur le guichet unique ou bien la délégation de la compétence éclairage public à un EPCI

Et décide d'attendre l'entrée de la commune de Denonville dans la communauté d'agglomération CHARTRES METROPOLE

Délibération n°2017/39 Conservation du budget CCAS

La Trésorerie de Maintenon demande à la commune de se prononcer sur l'avenir du budget du CCAS de DENONVILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conserver le budget CCAS de la commune.

Le CCAS fonctionne bien. Il y a une bonne participation. Il est ouvert à d'autres personnes que le conseil municipal, notamment, les maitresses de l'école de Denonville et les associations locales.

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/40 Acquisition de la salle paroissiale

Madame le maire expose au conseil que la salle paroissiale sise 21 rue des Vignes d'Allians à Denonville est à vendre.

Madame le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de ce bien afin d'en faire une salle des associations avec possibilité de location par les habitants de la commune.

Le conseil municipal,

Autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'un immeuble situé 21 rue des Vignes d'Allians à Denonville

cadastré section D numéro 788 d'une superficie de 5 ares 25 centiares

et section D numéro 787 d'une superficie de 7 ares 40 centiares,

pour un prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €uros) payable comptant le jour de la signature.

Au profit de l'association diocésaine Evêché à Chartres

Assorti de la mise à disposition de la salle pour le catéchisme et les activités paroissiales

Autorise Madame le Maire ou à défaut son adjoint à signer tous les actes établis par Maître Benoît JOURDIN, Notaire associé à Auneau (28700) et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la vente aux conditions de prix et autres énoncées ci-dessus et de l'opération dans son ensemble.

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2017/41 Remise en état du chemin du Puit

Madame le Maire informe l'assemblée des demandes d'intervention des riverains du chemin du puits en raison des nombreux trous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de boucher les trous avec de la grave calcaire et du ciment et de demander un devis pour connaître le coût pour la pose d'une émulsion dans le chemin en 2018.

VOTE : 10 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Rapport d'activité 2016 VEOLIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activité 2016 de VEOLIA

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation dudit rapport d'activité.

Questions diverses

Madame le Maire donne lecture d'une lettre reçue d'administrés informant la commune sur de fortes vibrations lors des travaux d'aménagement du lotissement Les Vignes d'Allians durant les journées des 11 et 12 mai 2017.

Madame Isabelle GEVELERS rends compte de la dernière réunion du SICTOM.

Le SICTOM a décidé de ne pas installer dans les 5 déchetteries des bennes tournantes pour les pneus.

Le SICTOM ne donne pas suite aux demandes pour ouvrir le mercredi les déchetteries de ROINVILLE et de OUARVILLE.

Le président du SICTOM essaye de récupérer des déchets de PARIS ou du Grand PARIS.

Monsieur Jean LEE relaye les demandes d'administrés qui souhaitent accéder au terrain de tennis de la commune sans pour autant prendre une licence au club de tennis de Denonville.

Madame le Maire va prendre contact avec le Président du Club de tennis pour trouver une solution.

Madame le Maire informe l'assemblée que des dégradations volontaires sur de nombreuses installations communales s'accroissent. Il ne se passe pas une semaine sans que nous en constatons : lotissement en cours d'aménagement, club house tennis, local technique du stade, mur du cimetière, transformateur du lotissement la grouette, le filet de volley-ball près de la piscine, tout nouvellement installé après réfection par les bénévoles du club de gym, étant la dernière « victime ».

Malgré nos remarques auprès de certains jeunes, ce sont les incivilités et l'insolence qui nous font face. Les gendarmes ont accentué leurs tournées et Madame le Maire, face à ces dégradations répétitives, a contacté le directeur de cabinet de Madame la Préfète afin de prendre les mesures qui s'imposent avec Monsieur le Colonel de Gendarmerie : verbalisation, actions auprès des familles.

Nous regrettons qu'une petite bande d'adolescents et de jeunes adultes, non surveillés par leurs parents, nuisent à la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

Nous vous avons annoncé le remplacement des jeux pour enfants à côté de la piscine, ainsi que de nouvelles installations à Monvilliers et Adonville. Les jeux ont bien été commandés et livrés, ils sont en notre possession. Néanmoins, le Conseil Municipal décide de ne pas les installer de suite.

Nous sommes désolés de devoir prendre ces mesures qui pénalisent nos enfants privés de ces jeux. C'est un investissement à hauteur de 8500 € et nous ne pouvons prendre le risque de dégradations.

Nous espérons que ces jeunes prendront conscience de leurs incivilités qui pénalisent tous les Denonvillois. Les jeux seront installés lorsque le calme et la sérénité seront revenus.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 07

Mme Le Maire, Evelyne LAGOUTTE




Le secrétaire, Mme Jocelyne BENOIST

